

1. S'organiser c'est quoi ?

C'est être méthodique. Il s'agit de prendre des dispositions en vue, d'atteindre un résultat.

2. Comment s'organiser dans sa recherche de stage ?

- **Commencer ses recherches plusieurs mois à l'avance (minimum 3 mois) :** Vous devez, prendre en considération « les temps forts d'activité » de la structure, à quel moment elle effectue son budget, ... (N'envoyez pas une candidature un 24 décembre).
- **Déterminer son secteur géographique et ses contraintes horaires :** Vous devez prendre en considération vos possibles déplacements en transports en commun (quelles lignes ? jusqu'où vont-elles ? leurs horaires de passage ? ...). Vous devez également tenir compte de vos possibles déplacements en voiture (jusqu'où vous êtes prêts à aller, ...). Enfin, si vous souhaitez étendre votre secteur, contactez vos connaissances et reprenez les étapes précédentes.

3. Où et comment rechercher des structures (pour effectuer un stage) ?

- **Le réseau de proches :** N'hésitez pas à en parler autour de vous, peut-être qu'un membre de votre entourage connaît quelqu'un qui travaille dans une structure qui vous intéresse.
- **L'ancien réseau :** Prenez contact avec vos anciens responsables (emploi, stage, bénévolat) mais aussi, avec d'anciens membres de formations (étudiants, référents, enseignants).
- **Les annuaires d'entreprises :** Ils sont consultables dans les CIJ, CRIJ.
- **Internet :** Visitez les sites des structures, certaines proposent des stages en ligne. Grâce à cet outil, vous pouvez échanger avec des professionnels et donc, aboutir par des opportunités. (N'oubliez pas les collectivités).
- **Les salons et les forums professionnels :** Ce sont de très bon moyens pour avoir un premier contact.
- **Contact avec des professionnels :** Ils pourront vous informer sur leur métier, compétences, vous diriger vers des structures, ...

4. Les plus ?

- La mise à jour d'un carnet de suivi de vos candidatures.
- Des alertes pour la relance de vos candidatures (10-15 jours après l'envoi).
- Des recommandations que vous pouvez joindre.
- L'obtention du nom du responsable des ressources humaines (la personne qui étudiera votre candidature).